

*Article 21 du Règlement*

● (1310)

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 13 heures passées, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

## L'ENVIRONNEMENT

## LES NIVEAUX D'OZONE À MONTRÉAL

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, dans nos centres urbains l'ozone peut avoir de graves conséquences pour la santé. A Montréal, par exemple, les niveaux d'ozone sont fréquemment supérieurs à la norme considérée comme sûre pour l'humain. L'ozone peut nuire à la fonction respiratoire, car il endommage les poumons, et également aux cultures et à la végétation. Le groupe STOP de Montréal recommande que «les ministères de l'environnement du Canada et du Québec surveillent conjointement les niveaux d'ozone en amont et en aval du vent à Montréal, et aussi dans les régions rurales du Québec» et «mesurent la quantité de polluants atmosphériques inhalés par les piétons au centre de Montréal».

Je prie le ministre de l'Environnement (M. McMillan) d'approuver la proposition de STOP visant à établir une stratégie de limitation de la quantité d'ozone à Montréal, afin de déterminer les mesures nécessaires pour éliminer le danger pour la santé que posent les niveaux élevés d'ozone.

\* \* \*

## LES DROITS DE LA PERSONNE

## L'IRAN—LA PERSÉCUTION DES BÉHAÏS

**M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth):** Monsieur le Président, je prends la parole pour rappeler une guerre qui perdure, à savoir la persécution systématique des Béhaïs, la minorité religieuse la plus nombreuse en Iran. Cette atrocité dure depuis que l'odieux régime de l'ayatollah Khomeini est arrivé au pouvoir en Iran il y a sept ans. La question revêt une urgence particulière en ce moment puisque la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies est à mettre au point cette semaine une résolution à l'intention de l'Assemblée générale à New York.

Des pressions incessantes et une surveillance internationale de la situation en Iran ont contribué à restreindre le nombre des exécutions, mais des milliers de Béhaïs, des personnes âgées et des jeunes enfants y compris, souffrent encore d'intimidation physique. Le bétail et les récoltes ont été pillés par les autorités iraniennes. Tous les biens des Béhaïs, même les cimetières, ont été confisqués.

Le Canada a protesté bruyamment contre cette campagne de terreur. Il nous faut maintenant faire un pas de plus aux Nations Unies. Je demande au gouvernement de songer à charger la délégation canadienne de parrainer la résolution sur les droits de l'homme en Iran.

\* \* \*

[Français]

## LES DROITS DE LA PERSONNE

## LA SITUATION DES MEMBRES DE LA FOI BÉHAÏE EN IRAN

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, je veux poursuivre à la suite des remarques de l'honorable député de Hamilton—Wentworth (M. Scott) en signalant l'urgence d'une action canadienne aux Nations Unies pour aider les membres de la foi béhaïe d'Iran. Il y en a 300,000 en Iran, aucun d'eux n'ayant de statut juridique en tant que «personnes» selon la Constitution parce que les monarques théocratiques les considèrent comme «infidèles».

● (1405)

[Traduction]

Leur refus de renoncer à leur foi a entraîné l'assassinat légal de 207 Béhaïs et l'incarcération de 700 autres, notamment des enfants. Bon nombre de ces prisonniers ont subi des tortures mentales et physiques.

Les Béhaïs plus fortunés, qui ont réussi à sauvegarder leur liberté, sont privés du droit au travail. Bon nombre de ceux qui ont été renvoyés ont été tenus de rembourser les revenus d'années d'emploi et l'on refuse à leurs enfants le droit à l'ins-truction publique ou bien on les maltraite à l'école. L'État confisque la propriété des veuves et des enfants des Béhaïs exécutés.

Le gouvernement canadien doit intervenir immédiatement aux Nations Unies pour promouvoir la présentation d'une résolution condamnant ces atrocités, et rassurer les Béhaïs d'Iran que la collectivité internationale ne les a pas oubliés. En négligeant de prendre pareille initiative, notre gouvernement laisse les Béhaïs totalement à la merci du gouvernement fanatique d'Iran et nous lui accordons pour ainsi dire le droit de persécuter ce peuple encore plus durement que par le passé. Les pressions exercées au niveau international ont été utiles aux Béhaïs auparavant et nous devons faire en sorte qu'elles le soient encore.